



Rachat de prêt relais en vu d'une mise en location

Par isa77970, le 12/06/2009 à 13:51

Bonjour,rrrrrrNous avons un prêt relais qui arrive à échéance.rnLe bien un pavillon, ne se vent pas.rnPouvons nous envisager de transformer le relais en prêt immobilier et louer le pavillon ?rnLe montant loyer sera de moitier inférieur à celui du prêt et nous ne pourrons faire aucune dépenses supplémentaires d'investissement.rnExiste-t-il une solution de financement qui accepterait un remboursement à hauteur du loyer (800€) pendant 3 ans (durée pour laquelle il nous faudrait patienter avant la vente) et le solde par la vente ou un rachat anticipé du prêt ?rnQuelle en serait les conséquences fiscales ?rnDevrions-nous déclarer et être imposer sur des loyers que nous n'allons pas percevoir (mais la banque) ?rnOu pouvons nous créer une micro entreprise et déclarer du déficit pendant 3 ans ?rrrrrrMerci à tous celles et ceux qui pourraient nous éclairer,